

semble un peu saugrenu. Toutes les fois que le gouvernement se sent obligé de montrer quelqu'un du doigt, comme le ministre l'a fait à l'égard du député de Brandon-Souris, et de lui demander: «Et vous, qu'avez-vous fait? Pourquoi ne faisiez-vous pas telle chose?», j'y vois un manque de raisonnement et d'intelligence de la part du gouvernement.

Le ministre devrait sûrement pouvoir nous répondre de façon plus sensée qu'il ne l'a fait en se fondant sur d'anciens désaccords politiques entre les libéraux et les conservateurs; si utile que soit parfois cette tactique, elle n'est pas beaucoup de mise, il me semble, lorsqu'il s'agit de travailler sérieusement à mettre au point une loi statutaire concernant les droits et libertés fondamentales des gens des Territoires du Nord-Ouest.

L'amendement proposé par le député du Yukon—et je formule cette remarque en passant—peut vraiment faire l'objet, selon moi, de critiques semblables à celles de ce même député à l'endroit des dispositions de l'article 1. Son argument, sous forme de questions, se résumait en partie à ceci: Quelle serait l'attitude du gouvernement si la Commission Carrothers recommandait, pour le Conseil, un nombre de membres autre que celui qui a été proposé? Si le nombre des membres désignés, spécifié dans la recommandation de la commission, était autre que le nombre proposé? Le même genre d'argument pourrait servir contre l'amendement, selon moi, si quelqu'un s'avisait de l'employer.

Je ne crois pas que les députés doivent aborder pareilles questions d'après ce qu'ils pensent de la politique des autres ou d'après ce qu'un gouvernement antérieur a pu faire ou ne pas faire. Nos lois ne concernent pas le passé. Nous n'étudions pas les lois qui ont empiété sur les libertés et les droits fondamentaux du peuple dans le passé. Nous nous préoccupons de l'avenir, et c'est là, à mon avis, le seul critère sur lequel doit se fonder notre examen du bill et de l'amendement à l'étude. C'est pour cette raison, et pour cette raison seulement, monsieur le président, que si l'on veut arriver à l'autonomie qui, de l'avis de tous, est indispensable et à laquelle aucun député ne s'est opposé, si tel est notre but fondamental, il n'y a pas d'autre solution que d'appuyer l'amendement dont nous sommes saisis.

● (12.30 p.m.)

Permettez-moi de reprendre en d'autres termes ce que j'ai dit hier soir.

[M. Howard.]

Si, dans son rapport, le professeur Carrothers établissait un principe de gouvernement qui soit contraire à nos désirs, aux notions que nous avons et à l'idée que nous nous faisons de la démocratie, qui aille à l'encontre de l'autonomie, alors il faudrait rejeter ce principe ou cette proposition. Toutefois, je ne crois pas que le professeur Carrothers le fasse. Nous ne nous occupons pas des points techniques ou des détails du rapport. Ainsi, peu nous importe que le professeur Carrothers recommande que 10, 12, 21 ou 13 membres soient élus. Nous devrions nous arrêter uniquement au principe d'autonomie. C'est de ce point de vue que nous avons abordé tout le projet de loi à l'intention d'un groupe de gens qui vivent depuis des années dans un état communal semblable à celui de la Sibérie.

Il faut accomplir cette tâche. Du moins, nous sommes saisis d'une proposition qui nous permettra de rapprocher de l'autonomie les habitants de cette région. Pour ma part, je préférerais de beaucoup des mesures hardies et de vaste portée aux mesures étroites et timorées proposées dans le projet de loi.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, je prends la parole afin d'applaudir aux propos du ministre sur le commissaire Sivertz. Je suis désolé d'apprendre que le commissaire renonce à son poste officiel, car il a, en effet, rendu de très grands services au Nord canadien pendant la durée de son mandat.

Les antécédents expliquent sa réussite. M. Sivertz est islandais. Pendant des générations, le peuple islandais a puissamment contribué aux progrès des régions septentrionales, au Canada et ailleurs. Si M. Sivertz a été si chaleureusement accepté par les habitants des Territoires du Nord-Ouest, c'est qu'il avait su établir d'excellents rapports. Il était des leurs. A mon avis, ce seul fait aurait dû persuader le ministre d'accepter la recommandation du député du Yukon, et de saisir l'occasion pour présenter, au nom du gouvernement, l'amendement proposé par le député du Yukon.

Je regrette que le ministre n'ait pas accepté la proposition qui lui était faite. Il est donc très difficile de connaître l'opinion de la Chambre sur cette question. A mon sens, la Chambre est d'avis que les Territoires du Nord-Ouest sont prêts à faire ce pas en avant dans la direction d'un gouvernement autonome et représentatif.